

Risque inondation. Le rapport d'analyse hydrologique de la crue de juin 2010 est sur le site de l'Association des sinistrés du 15 juin. Choix et priorités.

Sédimentation des enjeux de l'aménagement de la Nartuby

■ L'Association des sinistrés du 15 juin 2010 a mis en ligne sur son site internet le rapport d'analyse hydrologique de la crue de juin 2010 (1) réalisé par MM. Lefort et Koulinski. Cette étude initiée par le Conseil général et le Syndicat intercommunal d'aménagement de la Nartuby n'avait pas été rendue publique. Elle a pour objet de proposer un programme d'aménagements qui sont hiérarchisés en fonction de l'urgence. L'étude ne porte que sur l'hydrologie des cours d'eau. En communiquant les éléments d'analyse relatifs à la Nartuby et à l'ensemble du bassin versant de l'Argens, l'ADS15 permet à tous les citoyens d'accéder aux paramètres techniques qui doivent fonder les choix collectifs en matière de gestion du risque inondation.

Cette démarche illustre la volonté de l'association de faire en sorte que le débat sur la définition du « niveau de risque acceptable » accompagne l'émergence d'une véritable culture du risque partagée par l'ensemble de la population. Comme pour mieux déterminer le choix de décideurs... dont certains sont enclins à laisser penser que les acteurs locaux n'ont aucune maîtrise sur la gestion et la prévention des risques. La lecture du rapport relatif à la Nartuby (tome de 122 pages) suffit pourtant à comprendre que certains choix d'aménagement sont lourds de conséquences. De Montferrat au Muy, ce document analyse secteur par secteur les mécanismes d'inondation et de sa propagation. Sur cette base, il identifie des actions tendant à réduire la vulnérabilité dans les zones à forts enjeux économiques et sociaux. Au-delà de sa technicité, le rapport n'en est pas moins accessible au lecteur néophyte.

D.P.

▲ Pour accéder au rapport allez sur le site www.ads15.fr allez dans l'onglet « document » puis sur l'onglet « ADS15 » puis sur « Rapports et études ».



Pour remplacer le pont voûté des Incapis détruit par la crue, un pont submersible de 11 mètres temporaire a été reconstruit. Le rapport préconise pour sa part la réalisation d'un pont définitif doté d'un tablier de 25 m.

Quelles solutions dans la plaine urbanisée ?

■ Sur la commune de Draguignan, à partir du quartier du Petit plan, l'occupation urbaine devient plus forte dans la plaine inondable de la Nartuby. Jusqu'à Trans-en-Provence, ce secteur concentre les vulnérabilités avec les enjeux sociaux et économiques. Le rapport d'analyse hydrologique a analysé le système de propagation de l'inondation de juin 2010. D'abord, le document explique que les secteurs La Clappe - Pont d'Aups - Petit plan sont les principales zones d'expansion des crues en amont des urbanisations, elles doivent être conservées. Pour les quelques habitations (parfois très récentes) existantes sur ces tronçons, le déplacement est jugé la solution la plus satisfaisante si elle est acceptée (sinon un système de gestion de l'alerte doit s'articuler avec des travaux visant à réduire la

vulnérabilité des habitations). Toute nouvelle construction est à éviter dans ces secteurs.

Au niveau du pont de Lorgues, le rapport constate que c'est paradoxalement dans la partie la plus large du lit majeur qu'ont été enregistrées les plus fortes submersions en juin 2010 (quartier Maljournal, avenue Brossolette et se propageant sur la zone St Hermentaire). Le phénomène s'explique par la difficulté de retour des eaux (densité construction) dont le débordement est facilité en amont au quartier du Petit plan. Le rapport préconise donc la diminution des obstructions créées par les bâtiments pour faciliter les écoulements... mais indique avoir conscience « que cette politique se heurtera à beaucoup d'obstacles ».

Sur ces secteurs, plusieurs types

d'actions d'aménagement sont identifiées, comme par exemple la reconstruction du pont des Incapis (lire ci-dessous).

Plus loin au niveau du pont de l'ancienne voie ferrée (bd St Exupéry), le rapport constate que le remblai de l'ancienne un obstacle majeur à l'écoulement de la crue et ajoute « *Il est permis de s'étonner que l'on ait accepté un tel impact lors des études des Plans de préventions des risques, alors qu'une simple ouverture du remblai aurait permis de le minimiser. Un éventuel projet de remis en service de cette infrastructure ne peut être invoqué pour différer l'ouverture partielle du remblai, car cette remise en service ne pourra être acceptée qu'après la réalisation d'ouvrages de décharges conformes à la réglementation actuelle.* ».

D.P.

Trans : 1^{ère} urgence au niveau de la zone commerciale

Sur Trans-en-Provence, le rapport mentionne « nous pensons que l'inondation des bâtiments commerciaux, vers le centre Arcadia et surtout du « village neuf » est due principalement à la présence du remblai et des ponts d'accès de Carrefour (...) nous estimons qu'après cette crue ces dysfonctionnements sont inacceptables et que leur suppression est de première urgence ». Le rapport préconise l'élargissement du chenal sur l'emprise du parking et détermine les caractéristiques des futurs ponts. Il estime que les contraintes conduiront probablement à renoncer à la reconstruction du pont amont « mais la démolition de l'ouvrage existant est à classer en 1^{ère} urgence ». Le rapport préconise l'amélioration du pont de la route en double voie (avec la suppression de la passerelle Décathlon) avant le vieux village ainsi que celle du pont des écoles (effacement d'un muret aval) et du pont vieux.

Draguignan : sur la reconstruction du pont des Incapis

Le pont voûté des Incapis a été endommagé par la crue. Par ailleurs ses dimensions étaient insuffisantes. Des éléments qui ont conduit les rapporteurs à proposer la réalisation d'un ouvrage définitif d'une portée de 25 mètres. Mais ils indiquent que si la ville estime qu'il n'est pas possible de réaliser rapidement un ouvrage définitif, le pont submersible devra être calé assez bas pour éviter la création d'embâcles aggravant le risque de submersion de la rive gauche. Un abaissement « envisageable que si le seuil qui barre le lit en aval du pont dégradé est effacé ». La semaine dernière a été mis en service le nouveau pont submersible des Incapis qui a coûté environ 198.000 euros. Le « seuil aval » nous semble être toujours existant. Nous n'avons pu obtenir d'éléments d'information le concernant. Reste aussi à savoir combien de temps il faudra attendre pour que le pont provisoire cède la place au définitif. A suivre.